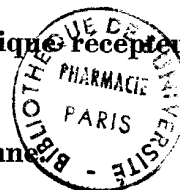


Cadre antiparasite orientable combiné avec un appareil radiophonique récepteur.

M. ARSÈNE CORRIERAS résidant en France (Loire).

Demandé le 31 janvier 1952, à 10 heures, à Saint-Étienne

Délivré le 26 août 1953. — Publié le 5 janvier 1954.



Le présent brevet a pour objet la combinaison d'un cadre antiparasite orientable, avec un appareil récepteur radiophonique, le cadre étant dissimulé dans le coffre de l'appareil avec des moyens extérieurs pour commander son orientation à l'intérieur de l'appareil. Un dispositif électrique en relation avec le cadre est également logé dans l'appareil.

Pour bien fixer l'objet de l'invention, sans toutefois le limiter, dans le dessin annexé :

La figure 1 montre, par une vue perspective, le cadre monté à l'intérieur d'un appareil radiophonique récepteur dont un côté est représenté avec une cassure pour laisser voir les organes;

La figure 2 montre, par une vue en plan, le montage du cadre sur le disque, par rapport à la cloison du cadre de l'appareil récepteur.

Le cadre antiparasite 1 est constitué par un fil métallique plusieurs fois repliés sous une forme rectangulaire (suivant l'exemple du dessin) ou sous toute autre forme appropriée à la fonction du cadre.

Le fil est enroulé deux fois pour constituer un cadre à deux spires, suivant l'exemple du dessin. Le nombre de spires qui constituent le cadre est toutefois indépendant de la présente invention.

Les extrémités du fil sont aplaties en 1¹ pour former des pattes destinées à la fixation, par des vis, rivets ou autres moyens, sur un disque 2 établi en toute matière isolante : bois, matière plastique, etc.

Le cadre 1 est fixé sur le disque 2 suivant un axe diamétral de ce dernier, mais avec une certaine excentration qui se traduit par un intervalle n (fig. 2) entre l'axe 2¹ du disque 2 et l'axe médian dans la largeur du cadre.

Le disque 2 est monté tournant, par son axe 2¹, sur un pivot du socle 3, à l'intérieur de l'appareil radiophonique récepteur, en utilisant un espace libre, par exemple en arrière du cadran de l'appareil.

Deux fils électriques 4 qui traversent le disque 2 sont connectés d'une part aux extrémités 1¹ du cadre 1, et, d'autre part à un bobinage et à une lampe haute fréquence accordés par un condensateur variable à commande unique ou à commande séparée.

Le cadre 1 est orienté en faisant tourner le disque 2 jusqu'à ce qu'on obtienne une bonne réception de l'émission recherchée par l'élimination des parasites.

Le disque 2 est entraîné en rotation directement à la main, par suite de son montage sur un pivot placé à proximité de la cloison latérale 5 de l'appareil récepteur, à une distance de cette cloison qui est inférieure au rayon du disque 2, et en permettant le passage du côté 1² du cadre le plus rapproché du centre du disque 2. Une fente 5¹ est alors pratiquée dans la cloison 5 que traverse une partie du disque 2. Un secteur 2² du disque dépasse de ladite cloison.

Des stries sont pratiquées par exemple sur le pourtour du disque 2 pour en faciliter l'entraînement à la main. Une graduation circulaire avec des indices ou repères de toute nature, peut être exécutée sur le bord du disque, pour fixer d'une manière précise les diverses positions d'orientation du cadre correspondant à de bonnes auditions.

Il n'est cependant pas utile que le cadre effectue des rotations complètes sur le disque. Son pivotement, et par suite celui du disque 2, suivant flèches F, est limité par le contact du côté 1³ le plus excentré par rapport au disque (fig. 2), avec la cloison 5 du coffre de l'appareil. Ce contact est direct ou s'opère par l'intermédiaire de butées ou d'amortisseurs. La limitation du pivotement résulte de la position excentrée du cadre sur le disque, et de la position du disque par rapport au coffre de l'appareil comme déjà décrit.

Les fils 4 ont une longueur libre suffisante pour ne pas entraver l'orientation du cadre.

Une commande en rotation du disque 2 pour orienter le cadre 1 est obtenue selon une autre forme de réalisation (tracé en traits interrompus du dessin), en manœuvrant un bouton 6 placé à l'extérieur du coffre de l'appareil récepteur. Ce bouton entraîne un axe et, par l'intermédiaire de pignons coniques 7 ou autres moyens connus, déplace rotativement le disque 2.

La réalisation combinée ainsi décrite, il en résulte que, sous l'aspect habituel et sous un volume sensiblement identique, l'appareil radiophonique récep-

teur renferme son dispositif antiparasite orientable constituant en outre une antenne intérieure. L'appareil récepteur devient un ensemble qui assure, sans autres installations accessoires, une bonne audition.

Comme il va de soi et comme il ressort déjà de ce qui précède, l'invention ne se limite aucunement à celui de ses modes d'application non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ses diverses parties ayant plus spécialement été indiqués; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

RÉSUMÉ

La présente invention vise un :

Cadre antiparasite orientable combiné avec un appareil radiophonique récepteur, caractérisé par :

1° Le montage combiné, à l'intérieur du coffre d'un appareil récepteur et à un emplacement convenable, d'un cadre antiparasite établi sous forme d'un fil replié en une ou plusieurs spires, et qui est fixé sur un disque en matière isolante avec une position excentrée dans l'axe diamétral de ce disque, lequel est axé sur un pivot placé à proximité suffisante d'une cloison du coffre de l'appareil récepteur, de manière qu'une partie du disque traverse une fente pratiquée dans ladite cloison et qu'elle en dépasse sur un petit secteur à l'aide duquel on peut, de l'extérieur, commander le pivotement du disque et l'orientation du cadre; deux fils conducteurs, avec une longueur libre suffisante, relient les

extrémités du cadre à un bobinage et à une lampe haute-fréquence accordés par un condensateur variable à commande unique ou à commande séparée, et placés dans l'appareil récepteur;

2° L'utilisation directe du disque qui porte le cadre pour commander l'orientation de ce dernier;

3° L'orientation limitée du cadre lorsque ce dernier bute par son côté le plus excentré sur la cloison du coffre de l'appareil par suite de la position diamétralement excentrée dudit cadre, sur le disque, et, d'autre part, du fait de la position rapprochée du disque par rapport à ladite cloison;

4° La réalisation du disque selon 1°, avec des repères ou indices placés circulairement sur le bord du disque;

5° L'orientation du cadre commandée en variante de l'extérieur, avec un bouton de manœuvre, par l'intermédiaire de pignons coniques ou autres moyens connus d'entraînement en rotation du disque;

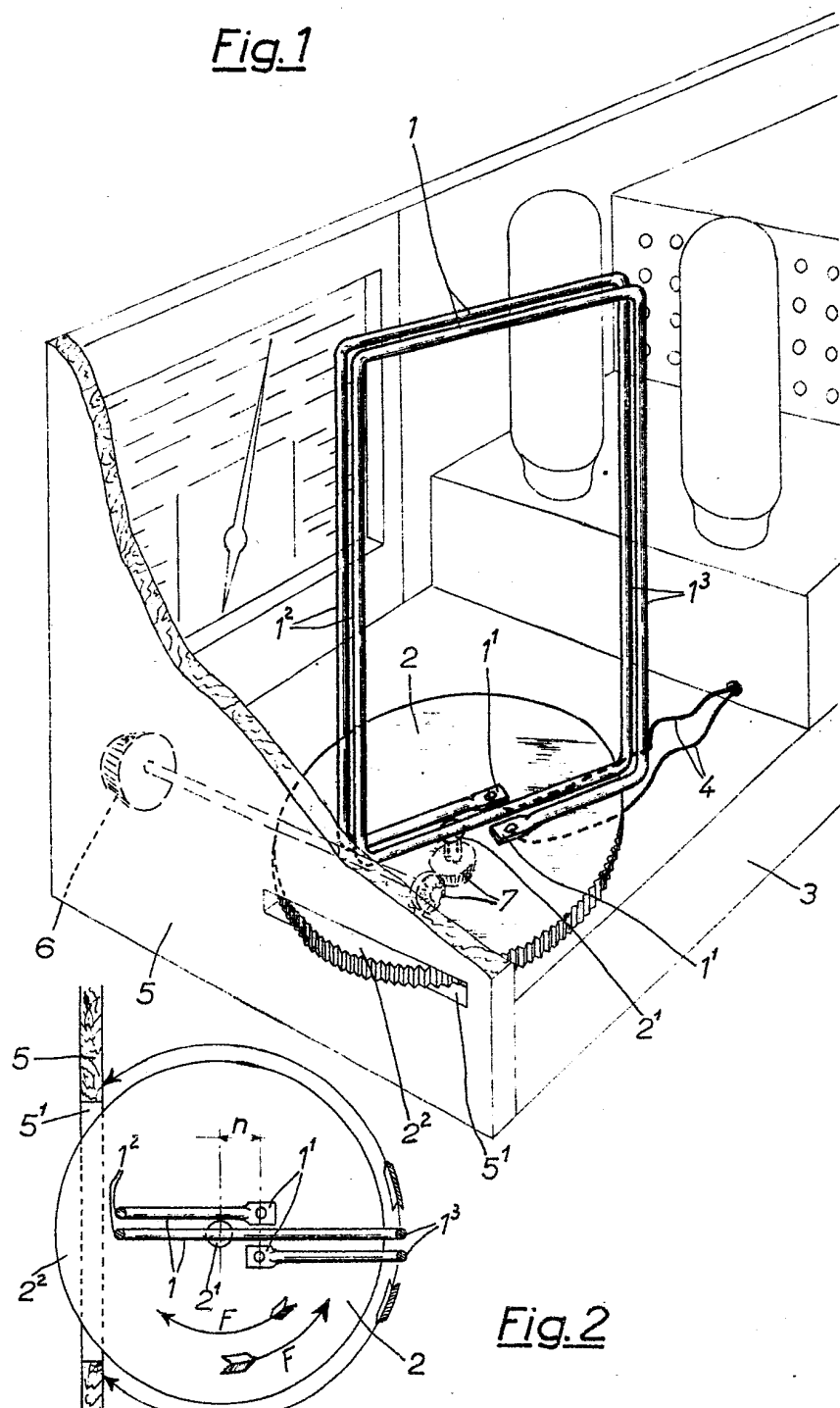
6° La combinaison des caractéristiques;

7° A titre de produits industriels nouveaux, les cadres antiparasites orientables et appareils radiophoniques récepteur combinés, établis suivant les caractéristiques ci-dessus.

ARSENE CORRIERAS.

Par procuration :

Marc CHARRAS.

Fig.1Fig.2